

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2015

*Générations Mouvement - Fédération nationale
organise un concours annuel de photographies pour les adhérents du Mouvement
sur le thème « Arbres remarquables »*

Ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents du Mouvement à jour de leurs cotisations. Chaque candidat peut envoyer au maximum une œuvre. Les administrateurs nationaux, les membres du groupe de travail culture ne peuvent pas concourir ainsi que les 3 premiers lauréats du concours de photographies déjà récompensés pour l'année qui suit leur nomination. Leurs conjoints ne peuvent pas non plus y participer.

Technique et support

La technique demandée est la photographie, en noir et blanc ou en couleurs. Le support (photo argentique ou numérique) est laissé à l'appréciation des adhérents.

Les photographies au format 21 x 29,7 cm devront être tirées centrées, uniquement sur du papier A4 brillant. Les candidats devront obligatoirement indiquer, derrière leurs photographies, leur nom, leur adresse, le club et la fédération dont ils sont membres et le lieu où a été prise leur photographie. Les photographies ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus (format, support et identification) ne seront pas retenues.

Sélection

La Fédération nationale retiendra les deux cents premières photos parvenues à son siège avant la date limite du concours (le cachet de la poste faisant foi).

La sélection finale se déroulera lors des Journées nationales où les délégués et les participants constitueront le jury. Les photographies seront exposées anonymement.

Le vote se fera à bulletin secret. Les votants devront indiquer leur photographie préférée sur le bulletin. Les lauréats seront les auteurs des photographies ayant recueilli le plus de votes.

Le résultat sera annoncé lors de la clôture des Journées nationales.

Utilisation des oeuvres

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération nationale à l'occasion de la publication des clichés (Tambour Battant, site internet www.generations-mouvement.org, etc).

Pour respecter le droit à l'image, tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de publication signée des personnes concernées. En l'absence de ce document, les photographies ne seront pas retenues.

Calendrier

Les photos devront parvenir uniquement par voie postale à la Fédération nationale **avant le 30 janvier 2015** (le cachet de la poste faisant foi) avec une copie recto verso de la carte d'adhérent à jour : Générations Mouvement – Fédération nationale - 60 rue de Londres - 75008 Paris.

Distinctions

Vacancier, partenaire de Générations Mouvement, récompense les trois premiers lauréats du concours. Les lots seront remis au président de la Fédération des gagnants lors des journées nationales 2015 ou envoyés par voie postale.

Promotion

La promotion des œuvres primées sera organisée de la façon suivante :

- publication sur le site Internet de la Fédération nationale ;
- communication dans *Tambour Battant* et dans les magazines départementaux.